REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du **Jeudi 23 Mai 2019 à 20h30**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du dix-sept mai deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **85**
Nombre de membres présents : **64**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **5**
Nombre de membres excusés : **2**
Nombre de membres absents : **14**

Date de convocation :
17 Mai 2019

Visa du contrôle de légalité du :

Affichée le :

7 - Finances Locales
7.5 - Subventions

Objet : Office de Tourisme du Bocage Normand - Versement partiel de la subvention et signature de la convention de financement

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
M. Pascal VASTHIER					x

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : *(Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Christiane PORTIER					x
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE					x
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Jean-Pierre BINET					x
TERRES-DE-DRUANCE					
M. David MADELAINE	x				
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Blaise MICARD	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Paul MASSUS	x				
NOUES-DE-SIENNE					
M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD	x				
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS	x				
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT	x				
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : *(Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONT-BELLANGER					
Monsieur Christian MARIETTE		**x : représenté par M. Alain DUCHESNEY**			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Jean-Claude TROCHON	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Nicole BEHUE	x				
M. Alain DECLOMESNIL			**X : M. Marc GUILLAUMIN**		
M. Régis DELIQUAIRE	x				
Mme Nathalie DESMAISONS	x				
Mme Julie DUBOURGET	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Gérard FEUILLET	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Sonja JAMBIN				x	
M. Jean-Marc LAFOSSE	x				
M. Edward LAIGNEL	x				
M. André LEBIS	x				
Mme Bérengère LEBOUCHER					x
Mme Colette LESOUEF					x
M. Claude MAIZERAY			**X : M. Régis DELIQUAIRE**		
Mme Natacha MASSIEU				x	
M. Michel MOISSERON	x				
Mme Monique PIGNE	x				
VALDALLIERE					
Mme Sarah ANNE					x
Mme Rolande BLIN	x				
M. Frederic BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Herve CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Josette GAUTREAU					x
M. Rémi LABROUSSE	x				

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
Mme Anita LAIR					x
M. Gilbert LOUIS					x
M. Patrick POUPION	x				
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
M. Michel ROCA	x				
Mme Anne ROHEE					x
VIRE NORMANDIE					
M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE	x				
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER	x				
Mme Nadine LETELLIER			**X : M. Pierre-Henri GALLIER**		
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY	x				
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
M. Régis PICOT	x				
M. Gaëtan PREVERT	x				
Mme Isabelle SEGUIN			**X : Mme Catherine MADELAINE**		
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	**63**	**1**	**5**	**2**	**14**
Nombre de Membres en exercice	**85**				
Nombre de conseillers présents	**64**				
Quorum	**43**				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	**69**				

M. Georges RAVENEL donne lecture du rapport suivant :

« Chers collègues,

Lors du vote du budget primitif 2019, il a été inscrit un montant de subvention de 222 345 € au profit de l'office de tourisme intercommunautaire. Cet office est financé pour 2/3 par l'Intercom de la Vire au Noireau et 1/3 par Pré Bocage Intercom.

Dans l'attente de la création de l'EPIC, il y a lieu de verser une partie de la subvention à l'association de Tourisme du Bocage Normand afin de financer ses charges courantes et ce avant de transférer les comptes vers l'Etablissement Public Industriel et Commercial.

Suivant les avis favorables de la commission « Finances » réunie le 06 mai 2019 et du Bureau Communautaire réuni le 13 mai 2019, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser le versement partiel de la subvention à hauteur de 70 000 €, compte tenu des besoins de trésorerie de l'office jusqu'à fin août 2019,
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention de financement y afférentes à intervenir avec l'association (**jointe en annexe**). »

NB : Dans le cadre de la notion de « conflit d'intérêts », MM. Georges RAVENEL et Régis PICOT indiquent ne pas prendre part au vote de cette délibération

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour :	67	Contre :	0	Abstentions :	0

☐ **Adopté à la majorité** ☒ **Adopté à l'unanimité** ☐ **Non adopté**

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERCOM de la Vire au Noireau

24 MAI 2019

Reçu le

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

CONVENTION DE FINANCEMENT

Pour la mise en place des missions de « l'Office de Tourisme du Bocage Normand »
Année 2019 – Demande de versement d'un acompte 2019/1

Entre :
Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire Au Noireau » autorisé par la délibération n° 2019/07 du 23 Mai 2019.

Et

L'Office de Tourisme du Bocage Normand, représenté par son Président, Monsieur Marcel Bonnevalle, ci-après désigné l'association

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'association est en pleine mutation avec un changement de statut prévu au 1er juillet 2019 ainsi qu'en a délibéré la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau le 28 mars 2019 (délibération n°2019/14). L'association continuera d'exercer ses activités jusqu'à la mise en place de cet EPIC. Comme indiqué dans les statuts validés par la délibération, il est prévu que l'association se verra confier les moyens idoines pour mener à bien ses fonctions (préambule des statuts).
En conséquence, l'office de tourisme a établi un tableau de synthèse du besoin en financement pour aller jusqu'à la fin du mois d'août dans un premier temps.
Cette simulation fait état d'un besoin de financement de 106 000 €

Financement – Versement d'un acompte

L'Intercom de la Vire au Noireau a voté, pour l'année 2019, une subvention annuelle de 222 345 €.
Les dépenses de fonctionnement de l'Office de tourisme étant estimées à 127 000 € (à fin août), compte tenu de la clé de répartition entre les deux EPCI Pré-Bocage Intercom et Intercom de la Vire au Noireau, il est acté qu'un acompte de la subvention annuelle soit versé à l'association pour un montant de 70 000 € .

Afin de ne pas mettre l'Office de Tourisme en difficulté de trésorerie, ce versement sera effectué dès signature de la présente convention par les deux parties.

Compte tenu de l'incertitude sur la mise en place effective de l'EPIC au 1er juillet, cet acompte prend en compte les besoins de trésorerie jusqu'à fin août 2019. Un second acompte pourra être versé à l'association si l'EPIC n'est pas financièrement totalement opérationnel.

En cas de dépenses imprévues non comptabilisées, l'office de tourisme pourra procéder à une nouvelle demande d'acompte, sur présentation d'un prévisionnel de dépenses actualisé.

Fait à Vire Normandie ,le .....

Pour L'Intercom de la Vire au Noireau	**Pour l'Office de Tourisme**
Monsieur Marc ANDREU-SABATER **Président**	**Monsieur Marcel BONNEVALLE** **Président**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)